



Guinée

MINISTÈRE DES TRANSPORTS  
**AUTORITÉ GUINÉENNE DE L'AVIATION CIVILE**

DECISION D/2024/.....0039...../MT/AGAC/DG

**Portant approbation du guide relatif à la mise en œuvre des exigences de qualification, de compétence et de formation pour le personnel de la météorologie aéronautique**

**LE DIRECTEUR GENERAL,**

- Vu** la Charte de la Transition ;
- Vu** la Convention relative à l'Aviation Civile Internationale, signée à Chicago le 07 décembre 1944 ;
- Vu** la Loi L/2018/048/ AN du 15 Mai 2018, portant amendement de la Loi L/2013/063/CNT du 05 novembre 2013, portant Code de l'Aviation Civile de la République de Guinée ;
- Vu** le Décret D/2017/048/PRG/SGG du 25 février 2017, portant Création, Attributions, Organisation et Fonctionnement de l'Autorité Guinéenne de l'Aviation Civile ;
- Vu** le Décret D/2023/0097/PRG/CNRD/SGG du 07 avril 2023, portant nomination du Directeur Général de l'Autorité Guinéenne de l'Aviation Civile ;
- Vu** la Décision D/2020/N°0010/MT/AGAC/DG du 14 janvier 2020, relative aux Exigences Générales pour la Fourniture des Services de Navigation Aérienne;
- Vu** les nécessités de service ;

**DECIDE**

**Article 1 :** La présente Décision approuve le guide relatif à la mise en œuvre des exigences de qualification, de compétence et de formation pour le personnel de la météorologie aéronautique.

**Article 2 :** Le Directeur de la Sécurité de la Navigation Aérienne et des Aéroports est chargé de l'application de la présente Décision.

**Article 3 :** La présente Décision qui annule toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature et sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

16 AOUT 2024

Conakry .....

**Sékou Oumar THIAM**

**REPUBLIQUE DE GUINEE**

Travail-Justice-Solidarité

**Ministère Chargé de l'Aviation Civile**

-----



**GUIDE RELATIF A LA MISE EN ŒUVRE DES  
EXIGENCES DE QUALIFICATION, DE  
COMPÉTENCE ET DE FORMATION POUR LE  
PERSONNEL DE MÉTÉOROLOGIE  
AERONAUTIQUE**

**AGAC/ANS/GUID 006**

**1<sup>ère</sup> Edition / Révision 00 / Date : 20 Juin 2024**

**N° de contrôle : 09**





**GUIDE RELATIF A LA MISE EN ŒUVRE DES  
EXIGENCES DE QUALIFICATION, DE COMPÉTENCE  
ET DE FORMATION POUR LE PERSONNEL DE  
MÉTÉOROLOGIE AERONAUTIQUE**

**AGAC/ANS/GUID 006**

CHAPITRE 00

EDITION N° 01 20/06/2024

REVISION N° 00

Page 1 sur 5

**CHAPITRE 00 : ADMINISTRATION DU DOCUMENT**

**0.1 TABLEAU DE VALIDATION**

	Fonctions	Nom et prénoms	Dates	Signature
Rédaction	Expert MET/AERO Inspecteur Principal ANS/MET ANACIM	DIOP Abdoul Aziz	24/24/06	
Vérifications	Sous-Directeur de la Sécurité de la Navigation Aérienne	KABA Oumar Fanta	26/06/24	
	Directeur Sécurité de la Navigation Aérienne et des Aéroports	OULARE Kalagban	26/06/24	
Contrôle Qualité	Sous-Directrice Qualité	SESSOU Jacqueline	01/07/2024	
Approbation	Directeur Général	THIAM Sékou Oumar	02/07/24	







**GUIDE RELATIF A LA MISE EN ŒUVRE DES  
EXIGENCES DE QUALIFICATION, DE COMPÉTENCE  
ET DE FORMATION POUR LE PERSONNEL DE  
MÉTÉOROLOGIE AERONAUTIQUE**

**AGAC/ANS/GUID 006**

CHAPITRE 00

EDITION N° 01 20/06/2024

REVISION N° 00

Page 2 sur 4

## 0.2 LISTE DE DIFFUSION

Destinataire	N° de copie	Version
Sous-Direction digitalisation Informatique	00	Papier ou électronique
Directeur Général	01	Papier ou électronique
Directeur Général Adjoint	02	Papier ou électronique
Direction de la Sécurité de la Navigation Aérienne et des Aéroports	03	Papier ou électronique
Sous-Direction Qualité	04	Papier ou électronique
Sous-Direction Sécurité de la Navigation Aérienne	05	Papier ou électronique
Direction de la Sécurité des Vols	06	Papier ou électronique
Direction de la Sûreté et Facilitation	07	Papier ou électronique
Direction du Transport Aérien	08	Papier ou électronique
Fournisseurs de services ANS	09	Papier ou Electronique

4





### 0.3 ENREGISTREMENT DES ÉDITIONS / AMENDEMENTS

RECAPUTILATIF DES REVISIONS					
Edition	Révision	Date de la révision	Par	Fonction	Nature de la révision
01	00	Juin 2024	Abdoul Aziz DIOP	Inspecteur Principal ANS/MET/ANACIM	Edition initiale

### 0.4 LISTE DES RÉFÉRENCES

- Règlement Aéronautique de la république de Guinée n°3 (RAG 03).
- OMM N° 49 (Règlement Technique) vol. I.

8





## 0.5 TABLE DES MATIERES

<b>CHAPITRE 00 : ADMINISTRATION DU DOCUMENT</b> .....	1
0.1 TABLEAU DE VALIDATION .....	1
0.2 LISTE DE DIFFUSION.....	2
0.3 ENREGISTREMENT DES ÉDITIONS / AMENDEMENTS.....	3
0.4 LISTE DES RÉFÉRENCES .....	3
0.5 TABLE DES MATIERES.....	4
<b>CHAPITRE 01 : INTRODUCTION</b> .....	1
1.1 ABREVIATIONS ET SIGLES.....	2
1.2 OBJET ET CHAMPS D'APPLICATION .....	2
1.3 FORMATION DU PERSONNEL METEOROLOGIQUE.....	2
1.4 POLITIQUE DE FORMATION .....	2
1.4.1 Généralités.....	2
1.4.2 Mécanisme de formation .....	2
1.4.3 Consultation des dossiers .....	4
<b>CHAPITRE 02 : QUALIFICATIONS</b> .....	1
2.1 PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT DE BASE POUR LES INGENIEURS EN METEOROLOGIE.....	1
2.1.1 Généralités.....	1
2.1.2 Composantes du Programme d'enseignement de base pour les ingénieurs en météorologie .....	1
2.2 PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT DE BASE POUR LES TECHNICIENS EN METEOROLOGIE.....	4
2.2.1 Généralités.....	4
2.2.2 Composantes du programme d'enseignement de base pour les techniciens en météorologie .....	4
<b>CHAPITRE 03 : COMPETENCES</b> .....	1
3.1 PREVISIONNISTE DE L'AERONAUTIQUE.....	1
3.2 OBSERVATEUR EN METEOROLOGIE AERONAUTIQUE.....	1
3.3 TECHNICIEN CHARGE DE L'INSTALLATION ET L'ENTRETIEN DES INSTRUMENTS .....	1





**GUIDE RELATIF A LA MISE EN ŒUVRE DES  
EXIGENCES DE QUALIFICATION, DE COMPÉTENCE  
ET DE FORMATION POUR LE PERSONNEL DE  
MÉTÉOROLOGIE AÉRONAUTIQUE**

**AGAC/ANS/GUID 006**

CHAPITRE 01

EDITION N° 01 20/06/2024

REVISION N° 00

Page 1 sur 4

## **CHAPITRE 01 : INTRODUCTION**

Conformément aux exigences de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) en matière de qualifications, de compétences et de formation, le personnel de météorologie aéronautique, en charge de produire, de procurer et/ou de fournir les services météorologiques aux usagers aéronautiques, devra avoir l'ensemble des qualifications requises avant d'être autorisé à exercer dans un centre de météorologie aéronautique.

Il est donc important de mettre à la disposition des fournisseurs de services de la météorologie aéronautique (AMSP) des éléments indicatifs pour l'élaboration d'un document de mise en œuvre des exigences en matière de qualification, de compétence et de formation applicable aux personnels de météorologie aéronautique qui sont déclinées en normes de compétence dans le Règlement Technique OMM n°49 Volume 1, Partie VI.





**GUIDE RELATIF A LA MISE EN ŒUVRE DES  
EXIGENCES DE QUALIFICATION, DE COMPÉTENCE  
ET DE FORMATION POUR LE PERSONNEL DE  
MÉTÉOROLOGIE AERONAUTIQUE**

**AGAC/ANS/GUID 006**

CHAPITRE 01

EDITION N° 01 20/06/2024

REVISION N° 00

Page 2 sur 4

## **1.1 ABREVIATIONS ET SIGLES**

**ANS** : Service de Navigation Aérienne

**AMSP** : Fournisseur de Services de la Météorologie Aéronautique

**ANSP** : Fournisseur de Services de la Navigation Aérienne

**FCE** : Formation en Cours d'Emploi

**MET** : Météorologie Aéronautique

**OACI** : Organisation de l'Aviation Civile Internationale

**OMM** : Organisation Météorologique Mondiale

## **1.2 OBJET ET CHAMPS D'APPLICATION**

Le présent guide a pour objet de fournir des éléments indicatifs et pistes aux fournisseurs de services de la navigation aérienne (ANSP) pour faciliter la conception des programmes de formation et la mise en œuvre des directives de l'OMM et de l'OACI en matière de qualification et de compétence.

## **1.3 FORMATION DU PERSONNEL METEOROLOGIQUE**

La formation professionnelle du personnel météorologique a pour vocation d'aider les fournisseurs de service météorologique non seulement à valoriser leurs ressources humaines opérationnelles, mais aussi à assurer un service requis de qualité lié aux exigences du poste.

## **1.4 POLITIQUE DE FORMATION**

### **1.4.1 Généralités**

Afin de faire face aux responsabilités qui lui incombent chaque fournisseur de service de la Météorologie aéronautique doit veiller à ce que son personnel technique notamment les météorologistes (prévisionnistes aéronautiques) et les techniciens en météorologie (observateurs) reçoivent une formation d'un niveau reconnu par l'OMM pour accomplir ses fonctions.

La formation requise s'applique à la fois au stade initial du recrutement et au stade ultérieur du perfectionnement professionnel continu. Elle doit progresser en fonction de l'évolution de la science et de la technique, avec les besoins et les tâches relevant du poste et avec la nécessité de mise à jour des connaissances.

### **1.4.2 Mécanisme de formation**

Les AMSP doivent veiller à mettre en place une politique de formation qui s'applique aux prévisionnistes et aux observations météorologiques pour qu'ils aient accès aux formations qualifiantes nécessaires pour assurer convenablement l'assistance météorologique à la Navigation aérienne.

Ils doivent mettre en place un programme de formation visant le développement des compétences et qui doit comporter :

- Une formation initiale (familiarisation et professionnalisation de base) ;
- Une formation en cours d'emploi (FCE) ;





- Une formation spécialisée / technique ;
- Une formation périodique.

Le programme de formation est mis en œuvre par le fournisseur de service sur la base d'une planification séquentielle pouvant s'étendre sur une à trois (03) années en fonction des périodes de formation. Il doit ainsi s'assurer de :

- Faire l'état des lieux de l'exécution de la formation pour la période identifiée ;
- Identifier les formations nécessaires pour exécuter le plan de charge de chaque agent à son poste de travail ;
- Elaborer un plan annuel de formation pour leurs agents (ingénieur et technicien) ;
- S'assurer du respect de l'exécution du plan de formation ;
- Identifier et mettre en œuvre toute formation supplémentaire requise dues aux nouvelles technologies pour chaque agent (ingénieur et technicien) ;
- Conserver toutes les informations documentées relatives à la formation de chaque agent.

#### **1.4.2.1 Mécanisme de tenue de dossier**

L'établissement d'un dossier individuel pour chaque agent correspond à un impératif de gestion du personnel. Il permet une connaissance précise des qualités et des compétences professionnelles de chaque agent et facilite la rationalisation des décisions des gestionnaires. A l'issue de la formation du personnel technique, le statut de l'agent ainsi que son dossier doivent être mis à jour.

#### **1.4.2.2 Composition du dossier**

Le dossier de l'agent doit comporter toutes les pièces intéressant la situation administrative de l'intéressé, enregistrées et classées sans discontinuité, c'est-à-dire par ordre chronologique. D'une manière générale, il s'agit de tous les documents qui se rapportent à la situation administrative de l'agent, depuis ceux que l'agent a fournis ou que l'administration s'est procurée, lors du recrutement de l'agent, jusqu'à ceux qui ont permis de procéder à son retrait des effectifs (en cas de radiation). Le dossier de suivi formation d'un agent doit contenir les éléments suivants :

- La fiche nominative de l'agent précisant son niveau hiérarchique et ses domaines d'activité ;
- Les copies de ses diplômes certifiées conformes et ou attestation de fin de cycle universitaire et ou post universitaire ;
- Les copies des attestations des formations effectuées et les fiches d'évaluation correspondantes ;
- La fiche récapitulative du programme de formation couvert par l'ensemble des formations effectuées ;
- La copie des rapports et attestation de fin de stages de FCE ;





- La copie des actes de nomination de l'agent ;
- La copie du ou des certificat(s) de qualification ;

Toutefois, la liste n'est pas exhaustive.

#### **1.4.2.3 Tenue de dossier**

Le dossier individuel de l'agent est constitué et tenu par la structure en charge de la gestion du personnel. La mise à jour du dossier individuel doit se faire en temps réel. A cet effet, les préposés à la gestion du personnel sont tenus de classer, conformément à la composition des dossiers individuels, les informations dans le dossier dès qu'elles leur parviennent. Ils doivent dans la mesure du possible éviter de différer leur classement dans le dossier par souci de les perdre.

Il est nécessaire voire impératif de fixer un délai de conservation du dossier d'un agent à son départ de l'organisme fournisseur de service.

#### **1.4.3 Consultation des dossiers**

Les dossiers individuels ne peuvent être consultés directement par les agents. Cependant, l'agent peut recevoir une copie de certains documents de son dossier individuel.





## **CHAPITRE 02 : QUALIFICATIONS**

Les fournisseurs de service doivent veiller à ce que tout prévisionniste de l'aéronautique, pour la zone et l'espace aérien qui relèvent de sa responsabilité (compte tenu de l'incidence des phénomènes et des paramètres météorologiques sur la navigation aérienne ainsi que des besoins des usagers de l'aéronautique, des règlements internationaux, des procédures locales et des priorités définies) ait suivi avec succès le Programme d'enseignement de base pour les météorologistes comme suit.

### **2.1 PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT DE BASE POUR LES INGENIEURS EN METEOROLOGIE**

#### **2.1.1 Généralités**

Le personnel météorologique, pour satisfaire aux exigences du programme d'enseignement de base<sup>1</sup>, doit acquérir les connaissances et les compétences suivantes :

- Des connaissances sur les principes physiques et les interactions atmosphériques, les méthodes de mesure et d'analyse des données, le comportement des systèmes météorologiques (par la synthèse des données sur le temps présent et des données de modèles conceptuels), ainsi que la circulation générale de l'atmosphère et les variations climatiques ;
- La capacité d'appliquer ces connaissances par un raisonnement scientifique en vue de résoudre les problèmes qui se posent dans le domaine des sciences de l'atmosphère, et de participer à l'analyse et à la prévision des incidences des phénomènes météorologiques et climatiques sur la société et à la diffusion d'informations en la matière

Les AMSP doivent veiller à ce que tout prévisionniste qui souhaitent travailler dans des domaines tels que l'analyse et la prévision météorologiques, la modélisation et la prévision du climat, et la recherche-développement doivent suivre une formation complémentaire pour acquérir les compétences professionnelles requises<sup>2</sup>.

Les fournisseurs de service doivent veiller à ce que tout prévisionniste puisse continuer à approfondir leurs connaissances et leur savoir-faire en suivant des cours de perfectionnement professionnel tout au long de leur carrière.

#### **2.1.2 Composantes du Programme d'enseignement de base pour les ingénieurs en météorologie**

Les AMSP doivent veiller à ce que tout prévisionniste puisse acquérir les connaissances et les compétences fondamentales correspondant à une formation en météorologie physique, en météorologie dynamique, en prévision numérique du temps, en météorologie synoptique et à moyenne échelle et en climatologie.

<sup>1</sup> Les conditions requises par le Programme d'enseignement de base pour les météorologistes seront généralement remplies si les postulants ont obtenu un diplôme universitaire en météorologie ou s'ils ont suivi avec succès un programme d'études universitaires supérieures en météorologie.

<sup>2</sup> Le niveau du titre universitaire requis pour les météorologistes doit être défini en accord avec les organes nationaux et régionaux compétents







### **a) Matières principales**

Les fournisseurs de service doivent veiller à ce que tout prévisionniste puisse :

- Démontrer qu'il a les connaissances en mathématiques et en physique nécessaires pour achever avec succès les composantes météorologiques du Programme d'enseignement de base pour les météorologistes ;
- Démontrer qu'il a les connaissances dans d'autres disciplines scientifiques et domaines connexes qui complètent les compétences en météorologie prises en compte dans le Programme d'enseignement de base pour les météorologistes ;
- Analyser et utiliser les données, communiquer et présenter l'information.

### **b) Météorologie physique**

Les fournisseurs de service doivent veiller à ce que tout prévisionniste puisse :

- Expliquer la structure et la composition de l'atmosphère, les processus qui influent sur le transfert radiatif dans l'atmosphère et le bilan énergétique planétaire ainsi que les causes des phénomènes optiques atmosphériques ;
- Appliquer les lois de la thermodynamique aux processus atmosphériques, utiliser un diagramme thermodynamique pour évaluer les propriétés et la stabilité de l'atmosphère, déterminer l'effet de l'eau sur les processus thermodynamiques et expliquer les processus conduisant à la formation de gouttelettes d'eau, de nuages, de précipitations et de phénomènes électriques ;
- Se fonder sur les connaissances relatives aux turbulences et aux échanges d'énergie en surface pour expliquer la structure et les caractéristiques de la couche limite de l'atmosphère et le comportement des polluants ;
- Comparer, mettre en contraste et expliquer les principes physiques sur lesquels reposent les instruments classiques servant à effectuer des mesures en surface et en altitude des paramètres atmosphériques et expliquer les causes courantes d'erreur et d'incertitude et l'importance de l'application des normes et du recours aux meilleures pratiques ;
- Décrire le type de données météorologiques obtenues à l'aide de systèmes de télédétection, expliquer comment sont effectuées les mesures du rayonnement, détailler les procédés par lesquels les données atmosphériques sont tirées de ces mesures et indiquer les emplois et les limites des données de télédétection.

### **c) Météorologie dynamique**

Les fournisseurs de service doivent veiller à ce que tout prévisionniste puisse :

- Utiliser le raisonnement physique et dynamique pour décrire et expliquer la formation, l'évolution et les caractéristiques (y compris les conditions météorologiques extrêmes ou dangereuses) des systèmes météorologiques d'échelle synoptique dans les régions des latitudes moyennes et les régions polaires et dans les régions tropicales et évaluer les limites des théories et des modèles conceptuels concernant ces systèmes météorologiques ;





**GUIDE RELATIF A LA MISE EN ŒUVRE DES  
EXIGENCES DE QUALIFICATION, DE COMPÉTENCE  
ET DE FORMATION POUR LE PERSONNEL DE  
MÉTÉOROLOGIE AERONAUTIQUE**

**AGAC/ANS/GUID 006**

CHAPITRE 02

EDITION N° 01 20/04/2024

REVISION N° 00

Page 3 sur 5

- Utiliser le raisonnement physique et dynamique pour décrire et expliquer la formation, l'évolution et les caractéristiques (y compris les conditions météorologiques extrêmes ou dangereuses) des phénomènes convectifs et à moyenne échelle et évaluer les limites des théories et des modèles conceptuels concernant ces phénomènes ;
- Suivre et observer la situation météorologique et utiliser des données en temps réel ou des données anciennes, y compris des données satellite et radar, pour élaborer des analyses et établir des prévisions de base ;
- Décrire la prestation de services du point de vue de la nature, de l'utilisation et des avantages des principaux produits et services, notamment les messages d'alerte et l'évaluation des risques liés aux conditions météorologiques.

**d) Météorologie synoptique et à moyenne échelle**

Les AMSP doivent veiller à ce que tout ingénieur en météorologie puisse :

- Utiliser le raisonnement physique et dynamique pour décrire et expliquer la formation, l'évolution et les caractéristiques (y compris les conditions météorologiques extrêmes ou dangereuses) des systèmes météorologiques d'échelle synoptique dans les régions des latitudes moyennes et les régions polaires et dans les régions tropicales et évaluer les limites des théories et des modèles conceptuels concernant ces systèmes météorologiques ;
- Utiliser le raisonnement physique et dynamique pour décrire et expliquer la formation, l'évolution et les caractéristiques (y compris les conditions météorologiques extrêmes ou dangereuses) des phénomènes convectifs et à moyenne échelle et évaluer les limites des théories et des modèles conceptuels concernant ces phénomènes ;
- Suivre et observer la situation météorologique et utiliser des données en temps réel ou des données anciennes, y compris des données satellite et radar, pour élaborer des analyses et établir des prévisions de base ;
- Décrire la prestation de services du point de vue de la nature, de l'utilisation et des avantages des principaux produits et services, notamment les messages d'alerte et l'évaluation des risques liés aux conditions météorologiques.

**e) Climatologie**

Les fournisseurs de service doivent veiller à ce que tout prévisionniste puisse :

- Décrire et expliquer la circulation générale et le système climatique sous l'angle des processus physiques et dynamiques qui sont en jeu et décrire les principaux produits et services fondés sur l'information climatologique, l'incertitude qui leur est inhérente et leur utilisation ;
- Appliquer le raisonnement physique et dynamique pour expliquer les mécanismes qui régissent la variabilité et l'évolution du climat (y compris l'influence des activités humaines), décrire les conséquences (éventuelles modifications de la circulation générale, éléments météorologiques fondamentaux et incidences possibles sur la société), indiquer les stratégies d'adaptation et d'atténuation qui peuvent être mises en œuvre et décrire l'application de modèles climatiques.





## **2.2 PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT DE BASE POUR LES TECHNICIENS EN METEOROLOGIE**

### **2.2.1 Généralités**

Afin de satisfaire aux exigences du Programme d'enseignement de base pour les techniciens en météorologie, l'AMSP doit veiller à ce que le personnel météorologique acquière les connaissances et les compétences suivantes :

- Des connaissances de base sur les principes physiques et les interactions atmosphériques, les méthodes de mesure et d'analyse des données, les systèmes météorologiques ainsi que la circulation générale de l'atmosphère et les variations climatiques ;
- La capacité d'appliquer ces connaissances pour l'observation et la surveillance de l'atmosphère et l'interprétation de diagrammes et produits météorologiques couramment utilisés.

L'AMSP doit veiller à ce que les techniciens en météorologie qui souhaitent travailler dans des domaines tels que l'observation météorologique, la surveillance du climat, la gestion de réseaux et la fourniture d'informations et de produits météorologiques aux utilisateurs suivent une formation complémentaire pour acquérir les compétences professionnelles requises. Ils s'assurent également que les techniciens en météorologie continuent à approfondir leurs connaissances et leur savoir-faire en suivant des cours de perfectionnement professionnel tout au long de leur carrière.

### **2.2.2 Composantes du programme d'enseignement de base pour les techniciens en météorologie**

Les fournisseurs de service doivent veiller à ce que tout technicien en météorologie puisse acquérir les connaissances et les compétences fondamentales correspondant à une formation de base dans les domaines suivants : météorologie physique et dynamique, météorologie synoptique, climatologie, instruments et méthodes d'observation météorologiques.

#### **a) Matières principales**

Les fournisseurs de service doivent veiller à ce que tout technicien en météorologie puisse :

- Démontrer qu'il a les connaissances en mathématiques et en physique nécessaires pour achever avec succès les composantes météorologiques du Programme d'enseignement de base pour les techniciens en météorologie ;
- Démontrer qu'il a les connaissances dans d'autres disciplines scientifiques et domaines connexes qui complètent les compétences en météorologie prises en compte dans le Programme d'enseignement de base pour les techniciens en météorologie ;
- Analyser et utiliser les données et communiquer et présenter l'information.

#### **b) Météorologie physique et dynamique – Principes de base**

Les fournisseurs de service doivent veiller à ce que tout technicien en météorologie puisse :

- Expliquer les processus physiques et dynamiques de base qui se produisent dans l'atmosphère ;





- Expliquer les principes physiques sur lesquels reposent les instruments servant à mesurer les paramètres atmosphériques.

**c) Météorologie synoptique et de moyenne échelle – Principe de base**

Les fournisseurs de service doivent veiller à ce que tout technicien en météorologie puisse :

- Décrire la formation, l'évolution et les caractéristiques des systèmes météorologiques d'échelle synoptique et de moyenne échelle des régions tropicales, des latitudes moyennes et des régions polaires et analyser des observations météorologiques ;
- Décrire l'utilisation qui est faite des produits et services fondés sur l'information climatologique.

**d) Climatologie – Principes de base**

Les fournisseurs de service doivent veiller à ce que tout technicien en météorologie puisse :

- Décrire la circulation générale de l'atmosphère et les processus à l'origine de la variabilité du climat et des changements climatiques ;
- Décrire l'utilisation qui est faite des produits et services fondés sur l'information climatologique.

**e) Instruments et méthodes d'observation météorologiques**

Les fournisseurs de service doivent veiller à ce que tout technicien en météorologie puisse :

- Expliquer les principes physiques sur lesquels reposent les instruments servant à mesurer les paramètres atmosphériques ;
- Effectuer des observations météorologiques de base.

§





## **CHAPITRE 03 : COMPETENCES**

### **3.1 PREVISIONNISTE DE L'AERONAUTIQUE**

Les fournisseurs de service de la météorologie aéronautique doivent s'assurer que, pour la zone et l'espace aérien sous leur responsabilité et compte tenu de l'incidence des phénomènes et des paramètres météorologiques sur la navigation aérienne ainsi que des besoins des usagers de l'aéronautique, des règlements internationaux, des procédures locales et des priorités définies, tout prévisionniste de l'aéronautique a les compétences requises pour :

- Analyser la situation météorologique et surveiller sans relâche son évolution ;
- Prévoir les phénomènes et paramètres relevant de la météorologie aéronautique ;
- Donner l'alerte en cas de phénomènes dangereux ;
- S'assurer de la qualité des informations et services météorologiques ;
- Communiquer les informations météorologiques aux utilisateurs internes et externes.

### **3.2 OBSERVATEUR EN METEOROLOGIE AERONAUTIQUE**

Les fournisseurs de service doivent s'assurer que, pour la zone et l'espace aérien sous leur responsabilité et compte tenu de l'incidence des phénomènes et des paramètres météorologiques sur la navigation aérienne ainsi que des besoins des usagers de l'aéronautique, des règlements nationaux et internationaux, des procédures locales et des priorités définies, tout observateur en météorologie aéronautique a les compétences requises pour :

- Surveiller sans relâche l'évolution de la situation météorologique ;
- Observer et enregistrer les phénomènes et paramètres relevant de la météorologie aéronautique ;
- S'assurer du bon fonctionnement des systèmes et de la qualité des informations météorologiques ;
- Communiquer les informations météorologiques aux utilisateurs internes et externes.

### **3.3 TECHNICIEN CHARGE DE L'INSTALLATION ET L'ENTRETIEN DES INSTRUMENTS**

Les AMSP doivent s'assurer que le technicien en charge de l'installation et l'entretien/maintenance des instruments météorologiques disposent les compétences requises pour :

- Mettre en place les instruments et les systèmes de communication ;
- Assurer le bon fonctionnement des instruments de mesure et systèmes ;
- Identifier et diagnostiquer les défaillances ;
- Réparer les instruments de mesure et les systèmes défectueux identifier ;

--- FIN ---